



COLLAGÈNE MARIN 1 000 mg

NATICOL®

Zoom sur la formule



120 gélules - 30 jours

Peau, antioxydant, os et cartilage

Collagène marin Naticol® type I et III de bas poids moléculaire (2 000 Da*)

POUR 4 GÉLULES PAR JOUR

Collagène marin hydrolysé Naticol® 1 000 mg

VITAMINES

Vitamine C 80 mg 100%**

Vitamine E 12 mg 100%**

OLIGOÉLÉMENT

Zinc 10 mg 100%**

*Da : Dalton [unité de mesure de la masse moléculaire]

**AR : Apports de Référence

ACL 6361141

EAN 3760162133165

GÉLULES VÉGÉTALES

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

-18

Déconseillé aux enfants et aux adolescents de moins de 18 ans

- Demander conseil à un professionnel de santé pour les femmes enceintes ou allaitantes.
- Contre-indiqué chez les personnes présentant une allergie aux produits de la mer.

POSOLOGIE

Prendre 4 gélules par jour (2 le matin et 2 le soir) avec un grand verre d'eau.

- La durée de traitement peut être prolongée sur plusieurs mois. Il est judicieux de conseiller une cure de 3 mois.
- Ne pas dépasser la dose journalière conseillée.

QU'EST-CE QU'UN COMPLÉMENT ALIMENTAIRE ?

Les compléments alimentaires se situent **entre l'aliment et le médicament**. Si, à l'inverse des aliments, ils n'ont pas vocation à nourrir, ils n'ont pas non plus, à l'instar des médicaments, vocation à soigner. En fonction de leur composition, leur rôle peut être **nutritionnel** ou **physiologique**.

On distingue trois axes d'action :

- combler les **déficiences alimentaires**
- éliminer ou atténuer les **inconforts du quotidien**
- prévenir et maintenir en **bonne santé**.

Ainsi, les compléments alimentaires ont un rôle de bien-être et de mieux-être. Parce que, comme le dit l'OMS, "**la santé ne consiste pas seulement en une absence de maladie**".

RÉGLEMENTATION

Les compléments alimentaires sont aujourd'hui soumis à un **cadre réglementaire exigeant**. Les indications d'un produit sont encadrées par ce que l'on appelle des **allégations** dont plusieurs textes listent précisément les **ingrédients**, les **conditions** et **précautions** d'emploi ainsi que les **dosages** autorisés.

Source : *L'essentiel des compléments alimentaires* par SYNADIET

Qu'est-ce que le collagène ?

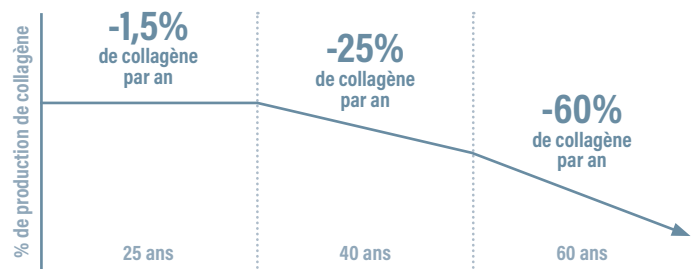
Le collagène est une **protéine dite structurale**, présente au niveau de la peau, du cartilage, des tendons, des ligaments, des tissus osseux, des muscles et des tissus conjonctifs. Il assure la **cohésion, l'élasticité et la régénération de tous ces tissus**.

Le collagène marin est extrait des protéines présentes dans la peau des poissons d'eau de mer. Le collagène marin est **riche en acides aminés** et sa composition est proche de celle du collagène humain.

Il est intéressant de savoir que le collagène est produit par notre organisme, mais que cette production se fait plus rare avec le temps. Dès 25 ans, on constate que la production de collagène **diminue de 1,5% par an**. Une diminution en collagène **provoque un vieillissement cutané et un manque de souplesse de nos articulations**.

Le collagène est souvent utilisé comme complément alimentaire pour **améliorer la santé de la peau et des articulations**. Pour la **peau**, le collagène marin peut

améliorer son **élasticité**, son **hydratation** et réduire l'apparition des **rides**. En ce qui concerne les **articulations**, le collagène marin peut aider en cas d'arthrite, d'arthrose... Il agit en **renforçant les tissus conjonctifs** et en favorisant la **lubrification des articulations**, améliorant ainsi leur **mobilité** et leur **souplesse**.



Comprendre la formule DAYANG

Le produit Collagène marin 1000 mg Naticol® DAYANG est un complément alimentaire à base de collagène marin hydrolysé Naticol®, de vitamines C et E, et de zinc.

VITAMINE C

Allégation Art. 13.1 du règlement (CE) n° 1924/2006 : la **vitamine C contribue à la formation normale de collagène pour assurer la fonction normale de la peau, des os et des cartilages. Elle contribue à protéger les cellules contre le stress oxydatif**. Conditions pour alléguer : apporter au moins 15% des AR* journaliers.

VITAMINE E

Allégation Art. 13.1 du règlement (CE) n° 1924/2006 : la **vitamine E contribue à protéger les cellules contre le stress oxydatif**. Conditions pour alléguer : apporter au moins 15% des AR* journaliers

ZINC

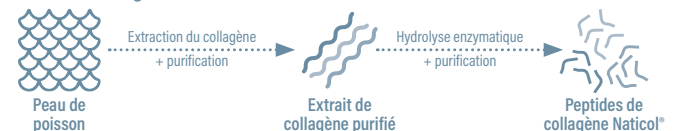
Allégation Art. 13.1 du règlement (CE) n° 1924/2006 : le **zinc contribue au maintien d'une peau normale et contribue à protéger les cellules contre le stress oxydatif**. Conditions pour alléguer : apporter au moins 15% des AR* journaliers.

LE + DAYANG

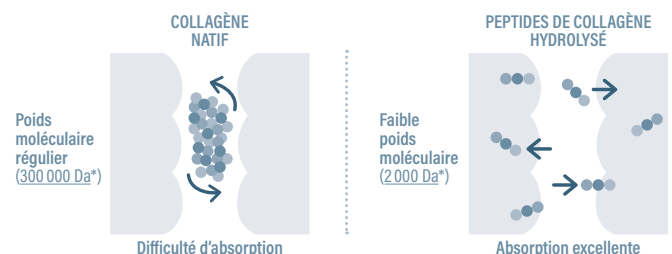
DAYANG a choisi de baser sa formule sur le **COLLAGÈNE MARIN HYDROLYSÉ NATICOL®** de bas poids moléculaire (2000 Da*). La réglementation ne permet pas d'alléguer sur cet ingrédient. Le collagène utilisé est principalement du **collagène de type I** avec une petite quantité de collagène de type III.

Le collagène marin hydrolysé **Naticol®** est constitué de peptides de collagène

issus de peau de poissons : tout d'abord, on extrait le collagène de la peau de poisson et on le purifie, puis il subit une hydrolyse enzymatique et une purification pour obtenir les peptides de collagène Naticol®. **Les peptides de collagène présentent l'intérêt d'être plus solubles et mieux absorbés que le collagène natif**. Ce produit contient des peptides de collagènes de bas poids moléculaire (2000 Da*), et ils sont ainsi **hautement assimilables**. Les poissons utilisés pour obtenir le collagène sont **certifiés Friend of the sea®**.



À noter : plus le **poids Dalton** est élevé, plus il est difficile pour les molécules d'être absorbées.



Compléter le conseil

CONSEILS ASSOCIÉS

- Penser à la complémentation en oméga 3.
- Penser aux probiotiques.
- En cas de préférence, penser au Collagène marin 5 g Naticol® DAYANG sous la forme de poudre.
- En alternative, plus spécifiquement pour la peau, penser au Collagène marin 2500 mg acide hyaluronique DAYANG en unidoses.
- Penser aux gélules articulations DAYANG.

*AR : Apports de Référence.